

3° La rue Mulet actuelle (anciennement de Montribloud) aboutissait au rempart vers le Rhône sur l'emplacement occupé actuellement par le collège.

4° La partie de la rue Henry, entre la rue Neuve et la rue Bât-d'Argent (Pas-Etroit) fut élargie de 1646 à 1670 pour former ce qu'on nomma place des Jésuites, puis place du Collège et qui est devenue une partie de la rue de la Bourse (145) ; le surplus, resté étroit, jusqu'à la rue de l'Arbre-Sec conservant le nom de rue Henry en souvenir de son principal auteur.

5° La rue du Garet, qui était la continuation de la rue Henry, fut percée, en 1570, sur des terrains qui appartenaient en grande partie à Guillaume du Garet (146).

6° Le quai de Retz fut établi sur les courtines (147) des fortifications qui bordaient le fleuve ; c'est pour cela

(145) Le terrain cédé appartenait à un nommé Raton. Il rendit au Consulat la partie entre la rue Neuve et la rue Mulet (Montribloud), le 7 juin 1646, pour 30,000 livres et sur 1B façade de la maison construite en reculement, fut posée une inscription qui vient d'être démolie et dont il a été impossible de conserver tous les débris. On travaille en ce moment à rétrécir devant le collège une voie qui avait été élargie en 1646. O bizarrerie des temps !

La partie entre la rue Mulet (Montribloud et Bât-d'Argent (Pas-Etroit) ne fut reculée qu'en 1670 (8 décembre) ; c'est la maison actuelle du *Grand Tambour*. Raton devait mettre sur sa maison une inscription dans le genre de la précédente (Communiqué par M. Vermorel).

(146) M. Vermorel pense que la petite rue Pizay date des premières années du collège et fut ouverte pour communiquer de la rue de l'Arbre-Sec avec les fossés de la Lanterne en contournant l'enclos de l'abbaye de Saint-Pierre (voir notre travail [et le plan n° IV] sur les *de la Vulfenière*), avant l'ouverture de la rue Clermont et en traversant le massif de maisons vers la rue de Lyon actuelle.

La rue du Garet ne fut donc que le redressement de la petite rue Pizay.

(147) On nommait alors *courtine* l'ouvrage de fortification placé entre deux tours ; ce mot s'appliquait ainsi autant au terre-plein placé derrière la muraille du côté de la ville qu'à la muraille elle-même.